CDG 30	**UTILISATION D'UN MARTEAU-PIQUEUR**	**Fiche Pratique H.S.037** **Version 01** **Mai 2007**

Les marteaux-piqueurs associés à des compresseurs sont couramment utilisés dans les collectivités pour les travaux de voirie. Certains équipements comprennent des dispositifs de sécurité intégrés.

Les risques professionnels

- **Risques liés à la machine**
  - Blessure suite à l'éclatement d'un flexible d'alimentation ou à l'explosion du réservoir d'air.
  - Projection de l'outil ou d'un raccord mal fixé ou en mauvais état.
  - Projection d'éclats de matériaux dans les yeux.
  - Projection par chasse d'air au niveau de la purge.
  - Risque de surdité lié au bruit de la machine.
  - Risque de lésions articulaires du coude et du poignet lié aux vibrations de la machine.
- **Risques liés à l'environnement de travail**
  - Contact avec des canalisations enterrées (électricité, gaz…).
  - Risque pour autrui dans la zone de chantier.

Mesures de prévention collective

- **Précautions préalables**
  - Vérifier le bon état du matériel et plus particulièrement les raccords et les flexibles.
  - Purger les flexibles avant de les brancher sur l'outil. Pour cela, s'assurer que personne ne se trouve sur la trajectoire de la chasse d'air.
- **Organisation du chantier**
  - S'informer de la présence et de la nature des conduites ou câbles enterrés pouvant se trouver dans la zone de chantier. À cet effet, adresser une demande de renseignements (D.R.) aux exploitants concernés. Etablir une Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux (D.I.C.T.) si un exploitant l'exige.
  - Mettre en place une signalisation temporaire de chantier.
  - Prévoir des protections spécifiques pour les flexibles et les raccords au droit des passages des véhicules et engins.

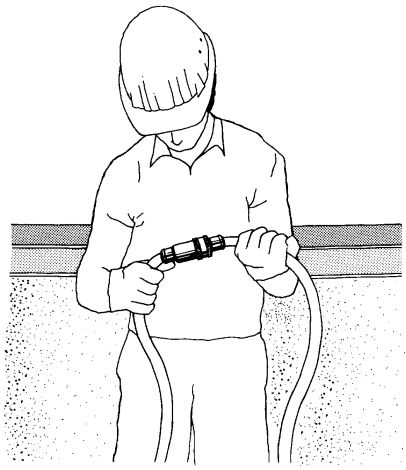

Vérifiez le bon état des raccords

- **Réalisation des travaux**

  - Ne jamais remplacer au pied levé un opérateur par un agent inexpérimenté.
  - Fermer l'arrivée d'air avant de brancher ou de débrancher l'outil.
  - Vérifier que l'indication de la pression au manomètre est normale.
  - Purger le réservoir après chaque reprise du travail pour éviter la condensation.
  - Dans la mesure du possible, ne pas travailler en continu avec l'appareil. Il est préférable de se relayer afin de réduire l'exposition au bruit et aux vibrations.
  - Il est indispensable que l'opérateur soit équipé d'une protection auditive de bonne qualité, ainsi que les collègues de travail se trouvant à proximité.

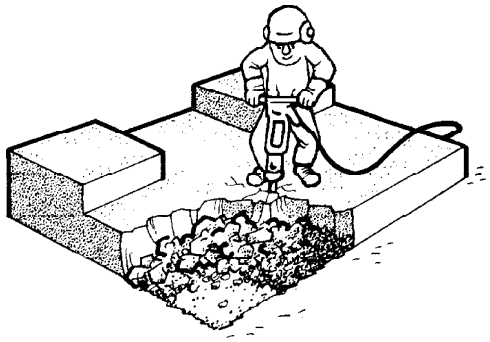

Toujours s'équiper de protections auditives

- **Entretien**

  - Respecter impérativement les instructions données par le constructeur dans le manuel d'entretien.
  - Eliminer tout flexible détérioré.
  - Respecter la périodicité de réépreuve du réservoir d'air préconisé par le fabricant.

Equipements de protection individuelle

Pour l'utilisation d'un marteau-piqueur, il est nécessaire de porter :

- Un vêtement de travail.
- Un gilet de signalisation lorsque les travaux ont lieu sur la voie publique.
- Une paire de chaussures de sécurité contre les chocs et les écrasements.
- Un casque de protection auditive.
- Des lunettes de sécurité contre les projections.
- Des gants pour les manutentions et pour limiter l'effet des vibrations.

Pour toute information complémentaire, vous pouvez contacter nos conseillers en Hygiène et Sécurité au :
Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Gard - 183, chemin du mas coquillard - 30900 Nîmes
✆ 04.66.38.85.53. 🖷 04.66.38.86.87.
Mail : hygiene.securite@cdg30.fr - **Web** : www.cdg30.fr